ATELIER HAUTE COMMUNICATION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.000.000 Euros
25-29 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine
R.C.S. NANTERRE 503 481 244
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

et le 29 décembre à 15 heures,

L'Associé Unique de la Société, la société **INNOV8**, société à responsabilité limitée au capital de 11.105.000 euros ayant son siège social au 25-29 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 512 857 012, représentée par Monsieur Stéphane BOHBOT, son Gérant,

Agissant ès-qualité d'Associé Unique et seule propriétaire de la totalité des 400.000 actions composant le capital de la société "**ATELIER HAUTE COMMUNICATION**", société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 euros, dont le siège social est sis 25-29 quai Aulagnier – 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 503 481 244, laquelle est également Président de la Société,

A pris les décisions suivantes, relatives à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus au Président et au Directeur Général,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts,

- Questions diverses,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été établis par le Président, et ont été adressés au Commissaire aux comptes dans les délais légaux.

Le Commissaire aux comptes, la société JBB et Associés, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Il est fait lecture à l'Associé Unique du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

PREMIERE DECISION

(Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ; Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ; Quitus au Président et au Directeur Général)

L'Associé Unique,

après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023,

approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte comptable de (490.967) Euros ;

approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, **donne** au Président et au Directeur Général, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique **prend acte** de ce qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement n'a été engagée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023)

L'Associé Unique,

décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte comptable de **(490.967) euros**, au poste "Report à Nouveau", ledit poste "Report à nouveau" étant ainsi porté d'un solde de 1.400.553 euros à un solde de 909.586 euros.

L'Associé Unique **prend acte** qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Associée Unique **prend acte** de ce qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



L'Associé Unique, la société INNOV 8, elle-même représentée par Stéphane BOHBOT

JBB/ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes - Conseil

SAS ATELIER HAUTE COMMUNICATION

Société par actions simplifiée

29 quai Aulagnier
92600 Asnières sur Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

SAS ATELIER HAUTE COMMUNICATION

Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €

Siège social : 25 quai Aulagnier – 92600 Asnières sur Seine

N° Siren : 503 481 244

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATELIER HAUTE COMMUNICATION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à disposition de l'assemblée générale dans le délai prévu par les textes légaux et réglementaires, les informations et les documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 décembre 2023,

Le commissaire aux comptes

Johana BOUTRON

JBB et Associés

SASU Atelier Haute Communication
25/29 QUAI AULAGNIER
92600 ASNIERES SUR SEINE
0179977143

Etats Comptables et Fiscaux

30/06/2023

ATELIER Haute Communication
100 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
Téléphone : 0179977143

© Sage

Bilan Actif

Période du 01/07/22 au 30/06/23

SASU Atelier Haute Communication

Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	17 848		17 848	17 848
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	82 403	82 403		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**100 250**	**82 403**	**17 848**	**17 848**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	208 800	9 800	199 000	208 800
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**208 800**	**9 800**	**199 000**	**208 800**
ACTIF IMMOBILISÉ	**309 050**	**92 203**	**216 848**	**226 648**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	183 641	183 641		
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	488 041	488 041		
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**671 682**	**671 682**		
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				403
Créances clients et comptes rattachés	21 634		21 634	548 894
Autres créances	5 117 939		5 117 939	5 359 597
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**5 139 574**		**5 139 574**	**5 908 894**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	165 399		165 399	163 226
Disponibilités	406 015		406 015	122 438
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	**571 414**		**571 414**	**285 664**
ACTIF CIRCULANT	**6 382 670**	**671 682**	**5 710 988**	**6 194 557**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				10 566
TOTAL GÉNÉRAL	**6 691 721**	**763 885**	**5 927 835**	**6 431 771**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/07/22 au 30/06/23

SASU Atelier Haute Communication

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	4 000 000	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3	3
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	83 998	77 077
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 400 553	1 269 060
Résultat de l'exercice	(490 957)	138 413
TOTAL situation nette :	**4 993 596**	**5 484 554**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**4 993 596**	**5 484 554**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	241 447	252 013
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**241 447**	**252 013**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	536 095	536 095
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 457	125 665
Dettes fiscales et sociales	515	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 444	33 444
TOTAL dettes diverses :	**155 416**	**159 109**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**691 510**	**695 204**
Ecarts de conversion passif	1 282	
TOTAL GÉNÉRAL	**5 927 835**	**6 431 771**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				111 063
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				**111 063**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			45 307	42 421
TOTAL charges externes :			**45 307**	**42 421**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 120	3 400
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4 392	
CHARGES D'EXPLOITATION			**51 819**	**45 821**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(51 819)**	**65 242**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(51 819)**	**65 242**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	52 232	71 456
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 676	
Différences positives de change		13 496
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	54 909	**84 951**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 303	1 214
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10 303	**1 214**
RÉSULTAT FINANCIER	**44 606**	**83 737**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(7 212)**	**148 980**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	306 639	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	306 639	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	790 384	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		10 566
	790 384	**10 566**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(483 745)**	**(10 566)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**361 548**	**196 014**
TOTAL DES CHARGES	**852 505**	**57 601**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(490 957)**	**138 413**

© Sage

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

(Articles R123-195 et R 123-196 du code commerce)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **5 927 835 Euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant une perte de **490 957 Euros.**

L'exercice à une durée du 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

L'exercice précédent, du 01/07/2021 au 30/06/2022, avait également une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Et le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice par des impairments tests et provisions adhocs si nécessaire.

La société a clôturé ses comptes dans la perspective d'une continuité d'exploitation.

CHANGEMENT DE METHODE OU D'ESTIMATION

Aucun changement de méthode ou d'estimation notoire ne mérite d'être souligné.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité.

Les couts de développement informatique sont amortis sur leur durée d'utilité estimée soit 3 à 4 ans selon le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La société ne dispose pas d'immobilisations corporelles.

PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur réévaluée après tests est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

STOCKS :

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est calculé en utilisant la méthode du dernier coût connu. Les durées de vie des produits finis relativement courts permettent d'éviter de cumuler plusieurs lots de la même référence présentant des coûts de revient différents. Cette méthode aboutit donc à une valorisation des stocks très proche de celle qui pourrait être déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation des ventes. En particulier, les sur stocks de composants considérés comme invendables, notamment en raison de leur obsolescence, sont isolés et font l'objet de dépréciation totale en attente de leur destruction.

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée en fonction du potentiel de récupération de la créance.

OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées dans leur devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires ainsi comptabilisés dans ces autres monnaies sont convertis au taux de change de clôture de l'exercice. La conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation légale ou un risque potentiel à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management d'AHC peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation ou du risque.

Les provisions constituées couvrent essentiellement les risques sur litiges sociaux et commerciaux ainsi que les garanties données aux clients.

DEFINITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services après-vente hors garantie et de facturation d'études de développement. La constatation des revenus intervient

dès lors qu'il existe un accord formel avec le client et que la livraison est intervenue. Les ventes de produits sont comptabilisées nettes de remises ou autres rabais commerciaux.

FAITS MARQUANTS

Néant

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information est communiquée dans le cadre des comptes consolidés.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Résultat Exceptionnel :

La société a décidé de passer en perte et profit le fournisseur Innocom qui a plus de 5 ans d'antériorité ; perte pour 136K € et profit pour 135K €.

En outre, la société a décidé de reprendre la provision de dépréciation de clients douteux pour 171K €, ains que la provision de client douteux pour 654K €.

Le résultat exceptionnel de -484K € se compose de 790K € de charges exceptionnelles et de 307K € de produits exceptionnels.

MONTANT GLOBAL DES AVANCES ET DES CREDITS ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Néant

EFFECTIF MOYEN, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La société n'emploie pas de salarié et n'est donc pas concernée.

INTEGRATION FISCALE

La société ATELIER HAUTE COMMUNICATION est détenue à 100% par la société INNOV8 sise 25/29 Quai Aulagnier 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Depuis l'exercice clos en 2012 la société ATELIER HAUTE COMMUNICATION a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont la société INNOV8 est la mère du groupe fiscalement intégré.

Impôt sur les sociétés - Eléments chiffrés au 30/06/2023 :

Impôt sur les sociétés : 0 Euro

Impôt sur les sociétés que la société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0 Euro

Déficits antérieurs à l'intégration imputés : 0 Euros

Déficits reportables antérieurs à l'intégration restant à imputer : 454 656 Euros

Immobilisations

Période du 01/07/22 au 30/06/23

SASU Atelier Haute Communication

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	100 250		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**100 250**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	208 800		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	**208 800**		
TOTAL GÉNÉRAL	**309 050**		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			100 250	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**100 250**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			208 800	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			**208 800**	
TOTAL GÉNÉRAL			**309 050**	

© Sage

Amortissements

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	82 403			82 403
TOTAL immobilisations incorporelles :	**82 403**			**82 403**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL GÉNÉRAL	**82 403**			**82 403**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	241 447			241 447
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	10 566		10 566	
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**252 013**		**10 566**	**241 447**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation		9 800		9 800
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	671 682			671 682
Provisions sur comptes clients	171 157		171 157	
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**842 839**	**9 800**	**171 157**	**681 482**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 094 853**	**9 800**	**181 723**	**922 930**

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	21 634		21 634
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	1 115		1 115
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 137		40 137
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 074		5 074
État - Divers			
Groupe et associés	5 071 614		5 071 614
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	**5 139 574**		**5 139 574**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	**5 139 574**		**5 139 574**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	121 457		121 457	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	446		446	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	69	69		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	33 444		33 444	
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**155 416**	**69**	**155 347**	

© Sage

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	671 682	671 682		
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	**671 682**	**671 682**		
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III				
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production) II + III				

© Sage

Produits à Recevoir

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	5 074
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**5 074**

DEMANDE DE DEGREVEMENT CFE 2019

© Sage

Charges à Payer

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 670
Dettes fiscales et sociales	69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**10 739**

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

© Sage

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
INNOCOM PROFIT ANTERIORITE PLUS DE 5 ANS	135 482	
REPRISE PROVISION POUR DEPRECIATION CLIENTS DOUTEUX PLUS DE 5 ANS	171 157	
TOTAL	**306 639**	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
INNOCOM PERTE ANTERIORITE PLUS DE 5 ANS	135 885	
PERTE SUR CLIENTS DOUTEUX ANOVO	654 499	
TOTAL	**790 384**	

© Sage

Composition du Capital Social

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	400000	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	400000	10

© Sage

Engagements Financiers

SASU Atelier Haute Communication

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	

© Sage

ATELIER
HAUTE COMMUNICATION

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

30/06/2023

Filiales et participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenue en %	Valeur Brute des titres détenus	Valeur nettes des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société dans l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations **- Filiales (plus de 50 % du capital détenu)**										
AHC HK ** (exercice clos au 31.12.2022)	28 859	317 384	100 %	199 000	199 000			0	-1 084 288	
- participation (10 à 50 % du capital détenu										
AHC DIGITAL STORE	20 000	Non Communiqué	49 %	9 800	0			Non Communiqué	Non Communiqué	
B- Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
-Filiales non reprise en A :										
a/ Française										
b/ Etrangère										
- Participation non reprise en A :										
a/ Française										
b/ Etrangère										
** taux conversion HKD : TC : 8.3163 TM : 8.2223										